



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.30
14 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingt et unième session
Buenos Aires, 6-14 décembre 2004**

**Point 5 e) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques
Questions relatives aux articles 7 et 8
du Protocole de Kyoto**

**QUESTIONS RELATIVES AUX ARTICLES 7 ET 8
DU PROTOCOLE DE KYOTO**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a examiné le document FCCC/SBSTA/2004/9, qui contient une proposition concernant un cadre électronique standard pour la communication d'informations complémentaires sur les unités de réduction des émissions, les unités de réduction certifiée des émissions, y compris temporaire et de longue durée, les unités de quantités attribuées et les unités d'absorption.
2. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties à sa dixième session un projet de décision sur la question (FCCC/SBSTA/2004/L.30/Add.1), à adresser à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session.
